**Dispositif 1**

**Mise en place de classes multi âges**

**Valeurs concernées :**

* Favoriser la coopération et les interactions entre toutes les personnes de l’Ecole (équipe pédagogique, équipe éducative, parents, enfants) du point de vue des apprentissages et des relations.
* Organiser le travail dans les classes et dans l’école pour pendre en compte la diversité, l‘hétérogénéité des élèves et des niveaux scolaires.
* Permettre aux élèves de se construire en tant que personne capable de mobiliser ses connaissances, ses outils de pensée, d’être autonome et de faire preuve d’initiative.

**Objectifs :**

- Multiplier, dans et entre les classes, les possibilités de coopération qui sont source d’apprentissage.

- Améliorer la qualité des relations dans et entre les classes.

- Rendre l’élève acteur de ses apprentissages.

- Rendre lisible les attentes et le sens de l’école pour chaque élève et sa famille : se voir grandir en voyant d’autres grandir, élucider ses savoirs et ses apprentissages en les confrontant à d’autres d’âges différents ou en les transmettant.

- Différencier la pédagogie, les apprentissages dans les classes et entre les classes.

- Dissocier l’âge des élèves et leur niveau scolaire : prendre en compte la difficulté ou la réussite scolaire sans les stigmatiser.

- Améliorer les capacités des élèves à se mobiliser pour apprendre.

- Favoriser l’autonomie et les initiatives des élèves pour qu’ils soient acteurs de leurs apprentissages.

- Aider les élèves à gérer leurs parcours d’apprentissage.

- Prendre en compte les rythmes d’apprentissages et les manières d’apprendre de chaque élève

**Actions** :

## - Mise en place de classes multi âges inter ou intra cycle (s) dans toute l’école.

- Anticipation par les enseignants d’une durée de vie de ces classes sur plusieurs années afin de permettre et l’arrivée chaque année de nouveaux élèves dans la classe et la présence d’élèves plus anciens afin de favoriser. la coopération, le tutorat, les interactions.

- Utilisation d’outils permettant de gérer le multi âge et le multi niveaux et de favoriser les interactions et l’autonomie: plan de travail individualisé, groupes de besoin ou d’apprentissages, fichiers.

- Réflexion et questionnement collectif sur :

- quels âges dans les classes ?

- garder un équilibre entre les volumes horaires des différents groupements d’élèves ( classe, âge, niveau )qui permettent une vie et des projets de classe.

- le contenus des apprentissages dans les différents groupements d’élèves : que fait-on en groupe classe, en groupe de besoin, en groupe d’âge ?

**Aides :**

- Enseignants surnuméraires

- Formation continue des enseignants : stage école etc…

**Dispositif 2**

**Les brevets :**

**Utilisation en équipe d’un outil hiérarchisant les compétences attendues en fin de Cycles I, II et III dans les domaines de la langue écrite et orale , des mathématiques et du comportement.**

**Elaborer en liaison avec cet outil des progressions communes à chaque cycle dans ces domaines.**

**Objectifs :**

- Rendre lisibles les attendus de l’école pour chaque élève et ses parents

- Différencier la pédagogie, et les apprentissages**,** dans les classes et entre les classes.

- Harmoniser les pratiques entre les enseignants à propos de l’évaluation

- Harmoniser les contenus d’apprentissage entre les années et les cycles

- Prendre en compte dans les pratiques de classe de la diversité des élèves et de l’hétérogénéité des niveaux scolaires

- Aider à la continuité entre les classes et les cycles.

- Aider à l’élaboration des stratégies d’aide : PPRE, RASED, groupes de besoin.

**Actions** :

- Utilisation de cahiers de compétences communs à toute l’école en mathématiques, en langue écrite et orale, en comportement.

- Utilisation d’un livret d’évaluation commun à toute l’école : contenant  les **“**brevets**”** (séries d’exercices permanents). Pour chaque matière, l’ensemble des brevets existants recouvre les compétences à acquérir du début du CP à la fin de CM2. Pour le comportement les brevets recouvrent de la première année de maternelle à la dernière année d'élémentaire.

- Utilisation d’un tableau figurant les “chemins” de brevets, dans chaque matière. Ces chemins constitués de cases coloriées au fur et à mesure des réussites matérialisent l’avancée de ces réussites dans le temps.

- Réflexion en équipe sur l’utilisation, la présentation et l’appropriation de ces outils par les enseignants, par les élèves et par les parents~~.~~

- Organisation de groupes de besoins en fonctiondes compétences des élèves aux Cycles II et III et en ULIS

- Organisation du travail personnel individualisé pour les élèves, aux Cycles II et III et en ULIS

- Coopération entre les élèves, au service de leurs apprentissages et en fonction de leurs compétences connues et reconnues de tous : adultes et élèves.

- Intégration scolaire des élèves de l’ULIS dans les groupes de besoin.

- Mise en place dans les classes et dans l’école de l’exercice de droits et devoirs (élaborés par les enseignants ou en conseils) par les élèves, en fonction de leurs compétences en comportement.

**Cycle I :**

* Allier et relier les compétences des marches et le travail quotidien dans les classes
* Travailler à l'évaluation par l'observation des élèves.

**Cycle II et III**

* Alléger ou regrouper certains brevets (calculs, problèmes et grammaire).

**Dispositif 3**

**Mise en place d’un conseil dans chaque classe**

**Valeurs concernées :**

* Favoriser la coopération et les interactions du point de vue des apprentissages et des relations
* Construire, diversifier, enrichir l’accès au langage, à la langue orale et à la parole
* Permettre aux élèves de se sentir reliés à une expérience humaine commune grâce à la culture
* Permettre aux élèves de se construire en tant que personne capable de mobiliser ses connaissances, ses outils de pensée, d’être autonome et de faire preuve d’initiative.

**Objectifs :**

**Sur le plan des contenus :**

**-** Faire l’expérience d’un fonctionnement de classe démocratique : s’informer et décider le plus possible collectivement de ce qui concerne la classe

- Réguler le groupe du point de vue des relations, par exemple régler des conflits

- Statuer sur les transgressions des lois et des règles de la classe

- Initier et superviser les projets collectifs et individuels

- Reconnaître les progrès des élèves, des points de vue du travail scolaire et du comportement

- S’impliquer dans la prise en charge collective de la classe : demander des responsabilités et en rendre compte

**Sur le plan des attitudes :**

- Permettre aux élèves de prendre conscience de soi et des autres, de soi et du collectif, pour mieux vivre ensemble et être plus sereins pour les apprentissages

- Augmenter les possibilités de coopération entre les élèves et entre les classes

- Rendre l’élève acteur de ses apprentissages

- Encourager les initiatives individuelles et collectives

- Améliorer l’expression orale : l’explicitation, l’argumentation

- Favoriser les conditions de la communication : la prise de parole, l’écoute réciproque, le parler-vrai (messages clairs…)

- Permettre de comprendre la nécessité d’un cadre structurant et de le faire vivre

- Apprendre à choisir

**Classes concernées :** toutes les classes de l’école

**Déroulé de l’action :** un conseil hebdomadaire, d’une durée variable (entre 30 et 45 minutes), inscrit dans l’emploi du temps.

**Aides :**

- La présence dans les classes, au moment de la mise en place des conseils, d’enseignants ayant déjà cette pratique, de la directrice, du maître E.

- 3 moments de réunion pendant l’année pour faire le point sur l’action : les points positifs et les points négatifs qu’il faut améliorer

**Dispositif 4**

**Mise en place de “Temps de parole”**

**Objectifs :**

- Améliorer la maîtrise de la langue française orale

- Favoriser et améliorer l’expression individuelle et collective, orale, des élèves

- Favoriser l’émergence d’une pensée personnelle

- Favoriser la création de relations entre les élèves

- Permettre que les centres d’intérêt des enfants soient sources d’apprentissages et de productions

- Montrer et permettre d’expérimenter l’importance du cadre et des règles nécessaires à une circulation démocratique de la parole.

- Signifier à chaque élève qu’il est un interlocuteur valable, en accueillant ~~la~~ sa parole et son expression.

- Permettre aux élèves d’améliorer leur capacité d’écoute.

- Permettre aux élèves de prendre conscience de ce qu’apportent l’écoute et la prise en compte de ce que disent les autres

- Permettre aux enfants/élèves de transférer leur capacité d’écoute aux autres temps d’apprentissages, en écoutant de manière active.

- Proposer la parole différée comme alternative à la violence (je pense au ça va ça va pas par exemple)

**Actions :**

- Ouvrir des espaces et des temps de parole réguliers et institués dans la classe.

- Inscrire ces temps de parole dans un cadre sécurisant, connu et accepté de tous : la parole et l’expression de chacun doivent être respectées afin que chaque enfant se sente protégé.

- Donner à tous un droit égal à la parole.

- Mettre en place un dispositif : fonction, responsabilités qui aide à faire respecter le cadre

- Permettre que les élèves fassent l’expérience d’occuper une fonction dans ce dispositif (président, secrétaire, garant du temps)

- Permettre pendant ces temps de parole un échange, une confrontation entre enfants : celui qui s’est exprimé et les autres qui réagissent

- Permettre que ces temps de parole soient un lieu possible de démarrage de projets d’apprentissages, élaborés par les enfants avec l’aide du maître.

- Permettre à ces temps de parole de ne pas être exclusivement des lieux de langage mais aussi des lieux de présentation d’objets, de livres, d’articles etc…

Exemples possibles :

- Entretiens du matin ou “Quoi de neuf ?” : réunions régulières au moins deux fois par semaine sur un temps limité, chacun pouvant s’inscrire. Après chaque prise de parole, la parole est donnée à l’ensemble de la classe pour des questions ou des réactions. Certaines présentations peuvent être sources de projets d’apprentissage.

- Présentations régulières, par les élèves, d’objets, de livres, d’articles sur l’actualité, de productions personnelles, avec possibilités d’échanges avec la classe et de questions. Certaines de ces présentations peuvent être source de projets d’apprentissage. Temps limité et inscription.

- Discussions à visée philosophique : instituées de façon régulière autour d’un sujet ou thème concernant les grandes questions de la vie des hommes. Ces ateliers de philosophie ont un dispositif particulier : en première partie (10 mn), un dictaphone passe entre les élèves et sert de “bâton de parole” (phrase changée de place), chacun peut réagir personnellement au thème du jour et est enregistré. En deuxième partie, , la classe écoute l’enregistrement et chacun peut réagir ou débattre à partir des paroles entendues (cette 2ème partie dure 10 mn et ne permet pas forcément d’entendre tout l’enregistrement).

- Choix de textes : sur un temps limité, les élèves qui le souhaitent s’inscrivent pour présenter une production d’écrit personnelle. Possibilité d’échanges, de questions et de réactions. Le choix de textes donne ensuite lieu à une socialisation des écrits : journal, recueil, cahier de vie, affichage…….

**Dispositif 5**

**Les brevets de comportement :**

**Utilisation d’un outil commun sur le comportement d’élève**

**Valeurs concernées :**

* Favoriser la coopération et les interactions entre toutes les personnes de l’Ecole (équipe pédagogique, équipe éducative, parents, enfants) du point de vue des apprentissages et des relations.
* Permettre aux élèves de se construire en tant que personne capable de mobiliser ses connaissances, ses outils de pensée, d’être autonome et de faire preuve d’initiative.

**Objectifs :**

- Multiplier, dans et entre les classes, les possibilités de coopération.

- Améliorer la qualité des relations dans et entre les classes.

- Rendre lisible les attentes de l’école sur le comportement pour chaque élève et sa famille : se voir grandir en voyant d’autres grandir,

- Montrer que le « grandir », le comportement se construisent progressivement comme les apprentissages : sortir de l’implicite des attentes de l’école sur le comportement d’élève.

- Favoriser le désir de grandir, celui d’autonomie en allant vers une émancipation des élèves.

- Pouvoir s’auto évaluer sur son comportement : faire la relation entre les exigences de l’école, ses actes et son âge.

- Se préparer à devenir citoyen en comprenant que les droits et les devoirs s’acquièrent progressivement en fonction de ce que l’on montre, en étant conscient des ses actes.

- Améliorer le travail d’équipe et la cohérence des adultes à propos du cadre et des règles (Enseignants, PVP, Animateurs, ASEM, , AESH …) par l’utilisation d’un outil commun.

- Reconnaître aussi les comportements positifs pour la vie de la collectivité et pas seulement les manquements.

**Action :**

- Chaque élève de l’école est placé à un niveau de comportement (brevet) défini par des items précis qui sont des indicateurs dans plusieurs domaines : le travail, les relations avec les autres : adultes et enfants, la capacité à donner son avis à prendre la parole, la responsabilité vis-à-vis de ses affaires, de celles de l’école.

- Chaque brevet ouvre l’accès à des droits et des devoirs qui s’appliquent pour tous les moments de l’école même si certains droits ou devoirs sont liés à un fonctionnement de classe.

- Lors de la réunion du conseil, il est régulièrement fait un échange autour des items ou les indicateurs de comportement afin de les rendre vivants et reliés à des situations concrètes pour les élèves.

- L’attribution de ces brevets se fait lors de la réunion du conseil où chacun peut donner son avis : l’élève, les autres, le maître. Le maître est le décideur après avoir écouté le conseil de l’attribution du brevet qui est donné à l’essai pour une période de 15 jours puis entériné ou non par le conseil suivant.

- Une fois placé à un brevet de comportement l’élève peut régulièrement faire la demande au conseil de l’obtention du brevet suivant.

- L’obtention d’un brevet de comportement est permanente, on ne peut pas reculer. Si un élève montre pendant une période un comportement qui ne correspond plus à son brevet il est placé dans un statut à part (brevet rouge ou doré) pour une certaine période défini par le conseil. Pour récupérer son brevet initial, il doit en faire la demande au conseil. A chaque début d’année, en fonction du nouveau groupe classe et du nouvel adulte, un temps est donné pour éventuellement réévalué le brevet de chaque élève.

- Chaque classe dispose d’un outil permettant une mémoire des manquements à la loi ou aux règles des élèves. Les autres adultes de l’école peuvent utiliser cet outil.

- Liens et réunions réguliers entre les adultes afin de favoriser la cohérence et l’adaptation de l’outil.

- On peut valider des items dans les brevets supérieurs sans avoir les dits brevets.

- Quand un item n’est pas validé ou au ¾ validé et qu’on a le brevet, on peut essayer le brevet du dessus mais l’item non validé ou à 3/4 validé compte aussi dans le nombre d’items à valider pour le brevet supérieur.

- Certains items sont obligatoires (non négociables) pour avoir le brevet : ceux se rapportant au respect des personnes : insultes, coups, menaces.

- Selon les classes et donc l’âge des élèves, l’enseignant peut exiger que pour passer au brevet du dessus tous les items soient validés entièrement..

- Un item validé avec un trait (une demi-croix) c’est un item réussi au ¾.

**Aides :**

- Heures communes de concertation entre tous les adultes.

**Dispositif 6**

**L’accueil des nouveaux élèves de l’école et de leurs parents.**

**Objectifs :**

- Faciliter l’entrée dans le monde de l’école, accéder plus facilement aux codes scolaires.

- Faciliter l’entrée dans la langue française pour les enfants allophones.

- Prévenir plus rapidement les difficultés des élèves

- Favoriser l’investissement, l’engagement des familles dans le parcours scolaire de leur enfant

- Développer la confiance des parents dans l’école et dans sa capacité à accueillir chacun tel qu’il est

- Réduire le nombre des élèves en « souffrance d’adaptation à l’école » et donc à plus longue échéance en difficulté scolaire

**Actions** :

Pour les élèves entrants à l'école maternelle :

- Au moment des inscriptions, la directrice réserve un long moment à chaque famille (au moins une heure), au cours de cet entretien elle demande aux deux parents, si cela est possible, de venir avec leur enfant. Cet entretien est essentiel dans la manière dont les parents vont se sentir accueillis avec leur enfant à l’école. Pendant cet entretien, il est évoqué l’histoire de l’enfant, ses capacités actuelles : langage, motricité, rapport à la loi etc…La directrice explique aussi les valeurs de l’école publique, le sens des apprentissages et le rôle de parent d’élève. S’il le faut elle fait appel aux interprètes de Inter Service Migrant pour les parents allophones. Après l’entretien, il y a une visite de l’école.

- Sur l'année scolaire précédant la rentrée les parents bénéficient d'un temps de découverte réelle de la structure école maternelle.

Lors d'une journée entière (Passages aux toilettes, sieste et repas compris) passée sans leur enfant en petite section, les parents ont l'occasion de voir, ressentir, être choquée par, s'interroger sur, s'étonner de ... . Certains moments, différents selon les personnes et les interprétations filtrées par la culture sont sans doute l'objet de sentiments mitigés. Nous proposons que cette journée ne soit pas relayée immédiatement par la parole de façon à en permettre une appropriation intime.

Une seconde journée, quelques temps plus tard (entre 2 semaines et 2 mois), avec l’enfant, permettra aux parents de confirmer ou d'infirmer ses premières impressions, de regarder avec plus d'attention certains détails et de se créer un nouveau positionnement par rapport à des évènements déjà rencontrés. Cette journée de "consolidation" est indispensable car elle permet la prise de recul et l'émergence éventuelle de questionnements à propos des points qui demeureraient trop obscurs ou trop "heurtants"

- Ensuite, l’équipe fait, au cours du mois de juin, une réunion de nouveaux parents d’élèves, à cette occasion l’équipe fait aussi venir des interprètes d’ISM. Ces réunions ont pour but de s’expliquer sur ce qui a été vu, ressentis lors des deux journées passées à l’école et aussi d’expliquer aux parents les objectifs de l’école maternelle, plusieurs enseignants de différents niveaux sont présents. L’équipe répond aussi aux questions des parents. Les membres du Réseau sont associés à ces réunions.

- Il est procédé avec les élèves à une « adaptation à l’école ». Il est demandé aux familles de se rendre disponible pour cette première semaine à l’école. Puis l’équipe fait le point entre elle d’une part puis avec les parents sur comment chaque futur élève vit cette séparation. Pour la rentrée des classes, cette année, les enseignants spécialisés du RASED sont présentes dans les classes.

- Pendant la période d’adaptation, des médiateurs viennent relayer la parole des enfants en favorisant leur expression dans leur langue maternelle durant toute la première semaine de classe. Ces médiateurs ont pour mission de relayer également vers les enfants deux messages concernant leur langue :

- Une reconnaissance de la validité de cette langue première en tant que véhicule légitime de la parole

- Une explicitation du fait qu'ils auront, à l'école, à apprendre une autre langue, par le biais de laquelle ils pourront communiquer avec les adultes et les autres enfants.

Pour les élèves nouveaux ou entrants à l'école élémentaire :

* Proposer aux parents de venir assister à une ½ journée de classe.
* Faire une réunion avec les parents pour évoquer ce qui a été vu autour de : l'enseignement de la lecture (pour les élèves de CP), la place de l'expression, la place de la coopération entre élèves, l'autonomie et l'initiative.

## Aides :

- Vacations d’interprètes (Inter Service Migrant) dans les langues des familles.

- Formation autour de la séparation.

**Dispositif 7**

 **Mise en place d’une réunion d’analyse de situations professionnelles « Le Partage »**

**Objectifs :**

**-** Changer le regard de tous sur un élève

- Construire une équipe qui se sente responsable de tous les élèves de l’école dans le respect des valeurs de l'école.

- Construire une équipe qui partage ses difficultés dans la confiance et la collaboration.

- Élaborer collectivement de la pensée autour de difficultés professionnelles.

- Prendre de la distance avec des difficultés professionnelles : se remettre dans la capacité à penser.

- Se former à la relation éducative

**Actions** :

## - Réunion toutes les périodes animée par une personne formée à ce type de groupe, militante de l’AGSAS, la réunion est centrée sur une ou des difficultés professionnelles quelles qu’elles soient. Le cadre est posé à chaque début de réunion : confidentialité, non jugement et non conflictualité, coopération avec la personne qui expose, chercher ensemble à comprendre la situation pour la faire progresser : c’est le problème à résoudre qui est prioritaire.

- Sont présents à cette réunion : les enseignants, la REV, les AESH et les membres du RASED.

**Aides :**

- Heures supplémentaires de réunions.

**Dispositif 8**

**Voyages pédagogiques**

**Objectifs :**

- Favoriser les possibilités de coopération entre les adultes de l’école pour améliorer la pratique professionnelle de chacun.

- Construire une équipe qui partage des valeurs, des modes de pensée et d’actions et des difficultés dans la confiance et la collaboration.

- Élaborer collectivement de la réflexion et du savoir sur des pratiques professionnelles.

- Harmoniser des pratiques professionnelles pour assurer une continuité pédagogique auprès des élèves.

- Signifier aux élèves que les adultes continuent d'apprendre et qu'ils coopèrent pour apprendre.

**Actions :**

* Observer dans une ou plusieurs classes de l'école une pratique donnée correspondant à un besoin de formation pendant une durée définie à l'avance. Deux axes sont possibles: Une formation individuelle ou un thème commun défini en début d'année
* Echanger sur cette pratique avec l'enseignant-e de la classe d'accueil.
* Accueillir une collègue observateur (trice) pendant un temps de pratique de classe dont l'objet et la durée sont définis à l'avance.
* Se former mutuellement.
* Transmettre une trace de ces expériences à l'équipe.
* Confronter les pratiques de chacun.
* Découvrir de nouvelles pratiques.
* Construire de nouvelles pratiques

**Dispositif 9**

**Mise en place d’une « papothèque » sur l’école pour les parents**

**Objectifs :**

- Prévenir la difficulté scolaire

- Faciliter l’entrée dans la langue française pour les parents non francophones.

- Prévenir plus rapidement les difficultés des élèves

- Favoriser l’investissement, l’engagement des familles dans le parcours scolaire de leur enfant

- Développer la confiance des parents dans l’école.

- Faciliter l’entrée pour les parents issus de l’immigration dans le monde de l’école : ses codes, ses attentes, sa culture et donc pour les élèves. Lever les implicites.

- Créer de l’alliance construite sur des réflexions, des échanges en commun à partir de l’idée du « comment va t-on faire ensemble ? ». L’alliance entre les parents et l’école permettant aux enfants l’alliance avec l’école qui autorise et entraîne la réussite scolaire.

**Actions** :

La papothèque, du verbe papoter et du suffixe thèque qui se réfère en grec ancien à deux mots de sens et de sons voisins – θηκη qui désigne le coffre ou l’armoire et τευχος à ce qui enveloppe, ce qui contient et protège- peut être définie comme un lieu d’échanges, de diffusion, de mise en valeur des conceptions et des représentations de l’enfance, de l’éducation et de l’école selon les cultures, propice à la coconstruction d’un espace culturel métissé et à l’appropriation par les parents des spécificités des contextes éducatifs et des institutions éducatives où grandissent leurs enfants, par les enseignants d’une compréhension des contextes de vie des familles.

## - Réunions par période de parents d’une même communauté de langue ou pas et d’enseignants autour de thèmes choisis ensemble : Les thèmes seront les points de rencontre ou de divergence entre les référents culturels des familles et ceux de l’école et toujours en lien avec l’école et les apprentissages.

- Participent à ces réunions : des interprètes, l’assistante sociale, un ou des membres du RASED, un directeur d’école qui adoptent une posture bienveillante qui favorise à la fois la visibilité pour les parents migrants des références socioculturelles du pays d’accueil, de ses institutions - l’école en particulier-, et l’intérêt de l’école pour les références culturelles (familiales, scolaires, éducatives) des enfants. La présence des personnels de l’école doit être le témoin de l’affirmation d’une double culture : la culture scolaire et la culture française qui se décline et s’enrichit dans de multiples combinaisons en fonction des références sociales, géographiques, locales, familiales…

- Ces réunions sont animées par un professionnel maîtrisant la langue française et celle des parents.

**Aides :**

## - Heures dégagées officiellement pour les enseignants

- Vacations d’interprètes (Inter Service Migrant) dans les langues des familles et de professionnels.

- Formation de l’équipe sur les enjeux de la migration, les différentes cultures, la vulnérabilité des enfants de migrants.

**Dispositif 10**

**Moments favorisant la compréhension de l’école par les parents**

**Exemples : soirée jeux de société, soirée de l’ordinaire**

**Objectifs :**

**Pour les élèves et les parents :**

- Favoriser les liens et les interactions entre les élèves, leurs familles et l’école (par l’intérêt que chacun y trouve).

- Permettre aux élèves d’avoir un regard sur leur vécu scolaire auprès de leurs parents et de leurs pairs.

- Permettre aux élèves de devenir « Citoyens de l’école ».

- Partager des savoirs.

- S’approprier les règles de la communication.

- Prendre part à l’organisation d’un projet commun, au niveau de l’école.

- Etre acteur dans la mise en place, l’organisation et la réflexion-en groupe ou individuellement- de l’exposition de l’ordinaire et de la soirée jeux de société.

**Pour les parents :**

- Comprendre, en le vivant, ce que leurs enfants vivent et apprennent à l’école.

- Découvrir des moments de la classe inconnus des parents et leur permettre de comprendre comment on apprend, les processus de l'apprentissage.

**Déroulement** :

**La soirée jeux de société**

La soirée jeux de société se déroule hors temps scolaire. Les enfants choisissent des jeux de société et les parents sont conviés à jouer avec leurs enfants. Les enfants expliquent à leurs parents les règles de jeux auxquels ils ont joué en classe. Les parents et les enfants découvrent aussi de nouveaux jeux.

La ludothèque du quartier permet un prêt de jeux important.

Dans les conseils de classe, les élèves choisissent les jeux, font les affiches et les invitations. Ils décident aussi de leur participation ou non à la mise en place de la soirée (installation) et à son déroulement (animation, responsabilités).

**La soirée de l’ordinaire**

Les enfants choisissent, en conseil de classe, des réalisations, des travaux à présenter ou des moments de classe à faire vivre aux parents ou à vivre avec eux.

**Dispositif 11**

**Jumelage**

|  |
| --- |
| Objectif(s) de l’action ou des actions |
| - Favoriser la coopération entre les personnes de l'école.- Coopérer et mettre en œuvre des pratiques d'échanges de savoirs entre les élèves d'âge et/ou de niveaux différents.- Améliorer la compréhension des élèves des apprentissages attendus par une cohérence entre les cycle/classes des outils et pratiques pédagogiques utilisés.- Améliorer la maîtrise de la langue française- Favoriser l'émergence de projets entre les élèves des classes |
| Descriptif : déroulement de l’action, répartition des tâches dans l’équipe, des moyens et échéancier |
| - Temps de rencontres entre les élèves de différents cycles, institués dans l'emploi du temps. - Temps de rencontres entre des classes et des élèves de l’ULIS. - Les demandes sont proposées en Conseil de classes.**Exemples d’échanges inter-cycle**

|  |  |
| --- | --- |
|  | OBJECTIFS |
| Déroulement | Maternelle | Elémentaire |
| * Lecture offerte d'élèves de cycle 3 aux classes de maternelles
 | - Ecouter et comprendre un texte lu.  | * Donner à chaque élève un répertoire de références appropriées à son âge, puisées dans le patrimoine et dans la littérature de jeunesse d’hier et d’aujourd’hui qui participe à la constitution d’une culture littéraire commune
 |
| * Temps d'aide à la production d'écrit en dictée à l'adulte
 | - produire un énoncé oral dans une forme adaptée pour qu'ils puissent être écrit. | * Entraîner les élèves à rédiger, à corriger, et à améliorer leurs productions, en utilisant le vocabulaire acquis, leurs connaissances grammaticales et orthographiques ainsi que les outils mis à disposition
 |
| * Jeux de société
 | - éprouver de la confiance en soi, contrôler ses émotions- dire, décrire et expliquer en situation de jeux. -comprendre les consignes des activités scolaires en situation de face à face avec l'adulte.  | * Favoriser et améliorer l'expression orale et la lecture, l'expression écrite, la compréhension, le vocabulaire
 |

 |

**Dispositif 12**

**Remise individuelle aux parents des livrets d’évaluation élaborés en commun**

**Valeurs concernées :**

* Rendre lisible le sens de l’école, l’acte d’apprendre et les contenus d’apprentissage aux élèves afin de favoriser l’entrée de tous dans la culture scolaire.
* Rendre lisible le sens de l’école, l’acte d’apprendre et les contenus d’apprentissage aux parents.

**Objectifs :**

- Permettre à l’enseignant et aux parents de se voir au moins 2 fois dans l’année et de discuter en s’appuyant sur les résultats du trimestre

- Informer les parents des réussites et difficultés rencontrées par leur enfant et proposer des moyens d’actions dans la classe et au sein de la famille

- Mobiliser les élèves sur leurs progrès, les rendre acteurs de leurs apprentissages

**Mise en œuvre :**

* rendez- vous échelonnés le matin, midi et le soir pendant 2 semaines

L’enseignant s’entretien pendant 20 minutes avec chaque parent, et discute avec eux des progrès et difficultés de leur enfant ; au cour de l’entretien, on insiste sur les réussites de l’élève

Ces entretiens ont lieu 2 fois dans l’année, à chaque remise de livret

## Aides :

## - Heures dégagées officiellement pour les enseignants

- Vacations d’interprètes (Inter Service Migrant) dans les langues des familles